

Questions fréquemment posées

Procure to Pay



FAQ en général

- **Pourquoi Astellas modifie-t-elle le processus Procure to Pay (P2P) ?** En collaboration avec SAP Ariba, Astellas met en œuvre de nouvelles technologies à l'échelle mondiale pour simplifier et optimiser les interactions avec nos précieux partenaires fournisseurs (Leerschlag weg).
- **Quand ces changements ont-ils lieu ?** Ce changement a déjà été effectué pour les fournisseurs de biens et de services des entités d'Astellas opérant en Bulgarie, Croatie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Roumanie, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie et Royaume-Uni.
- Pour les fournisseurs de biens et services d'Astellas en Autriche, Belgique, République tchèque, Israël, MENASSA, Pologne, Portugal, Slovaquie, Afrique du Sud et Suisse, ces changements auront lieu en janvier 2022.
- **Où envoyer mes factures ?** Veuillez envoyer vos factures à l'adresse e-mail indiquée sur le bon de commande correspondant.
- **Si j'ai des questions, à qui puis-je demander ?** Veuillez adresser vos questions concernant ce changement à l'adresse e-mail suivante: EMEA_suppliersupport@astellas.com
- **Où dois-je envoyer des questions ou des requêtes relatives à la facturation BillingPoint Onit ?** Le processus reste inchangé, mais si vous avez des questions, veuillez contacter l'équipe juridique à l' [adresse](mailto:LegalPayment.Admin@us.astellas.com) e-mail : LegalPayment.Admin@us.astellas.com.

FAQ conditionnelle

Noter: Les FAQ ci-dessous sont destinées aux fournisseurs impactés par ce changement ayant lieu en janvier 2022 (car ils fournissent des biens ou des services aux entités Astellas opérant en Autriche, Belgique, République tchèque, Israël, MENASSA, Pologne, Portugal, Slovaquie, Afrique du Sud, Suisse).

- **Qu'advient-il de mes bons de commande émis par les pays qui seront « live » en janvier ?** Si vous avez un bon de commande avec un solde impayé à fin décembre 2021, un nouveau bon de commande vous sera émis pour le solde restant. Toutes les factures émises à Astellas après le 11 Janvier 2022 doit faire référence au nouveau numéro de bon de commande. Le nouveau bon de commande sera envoyé à l'adresse e-mail enregistrée par Astellas.
- **Qui dois-je contacter pour des questions ou des questions relatives aux bons de commande après le 11 Janvier 2022 ?** Pour les fournisseurs enregistrés sur Ariba Network, contactez votre administrateur Ariba ou visitez www.supplier.ariba.com pour obtenir de l'aide. Pour les fournisseurs qui reçoivent des commandes par e-mail, contactez votre contact principal Astellas.
- **Comment vais-je recevoir mes documents d'Astellas ?** Pour les fournisseurs inscrits sur Ariba Network, vous recevrez vos documents sur votre compte en ligne, sinon vous recevrez les documents nécessaires (bons de commande et confirmations de paiement) via l'adresse e-mail enregistrée par Astellas.